

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE-CSN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (63e réunion)

Tenue le mercredi 28 septembre 1999

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 15 septembre 1999.
5. Dossiers locaux :
 - 5.1 Mesures Legault.
 - 5.2 Tâche.
6. Négociation et action - État de la situation.
7. Divers :
 - 7.1 Portes ouvertes.
8. Levée de l'assemblée.

Présences : 62 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 63.1

Il est proposé de nommer Yves Lafond à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Jean-Pierre Landry

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Résolution 63.2

Il est proposé d'accepter Charles Auger, Jean-Luc Marcellin, Danielle Moreau, Sylvain Roy et Marie-Josée Sirois comme nouveaux et nouvelles membres du SPECS.

Prop. : Richard Desjardins

App. : Tony Bélanger

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 63.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Pierre Plourde

App. : Chantal Daneau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 1999

Résolution 63.4

Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale (62e réunion) tenue le 15 septembre 1999 tel que rédigé.

Prop. : Élise Tétreault

App. : Clermont Olivier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DOSSIERS LOCAUX

5.1 Mesures Legault :

Denis Lamoureux présente le dossier.

Attendu que nous avons perdu en 1995 144 ÉTC dans les fonctions périphériques et que les tâches visées n'ayant pas diminué, les ressources à l'enseignement ont diminué d'autant;

Attendu que les mesures dites «Legault» ont comme conséquence un décloisonnement de l'emploi;

Attendu que les mesures dites «Legault» ont comme conséquence une perte de contrôle syndical sur la manière de dépenser l'argent ainsi que sur la nature des tâches demandée aux enseignants;

Attendu que les mesures dites «Legault» ont comme conséquence un accroissement du droit de gérance des collèges et du ministère par le truchement du recours plus fréquent encore aux appels de projets;

Attendu que les mesures dites «Legault» court-circuitent le processus de négociation de nos conditions de travail actuellement en cours;

Résolution 63.5

Il est proposé que la FNEEQ quantifie en ÉTC les mesures dites «Legault» et les traite comme un ajout au dépôt de la partie patronale au chapitre des ressources à l'enseignement, en réponse à notre demande de 600 ÉTC supplémentaires.

Prop. : Marie-Jane Haguel

App. : Bruno Lemieux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 63.6

Il est proposé que l'Assemblée générale

- a) dénonce le parachutage des mesures Legault par le Ministère de l'Éducation en parallèle des ressources à l'enseignement;
- b) dénonce le travail en catimini du Collège relativement à ces mesures;
- c) exige du Collège qu'il informe le Syndicat de tous les projets en cours;
- d) invite les profs de la C.E. à étudier ce dossier et à en faire rapport le plus rapidement possible;

5. DOSSIERS LOCAUX (suite)

5.1 Mesures Legault : (suite)

Résolution 63.6

e) manifeste à l'administration son refus de s'engager dans toutes nouvelles applications des mesures Legault, et que celles déjà en marche ne soient pas reconduites à la prochaine session, ni ultérieurement, afin que les sommes d'argent qui y sont allouées soient versées aux ressources à l'enseignement.

Prop. : Marc Dubreuil

App. : Jean-Pierre Landry

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Tâche :

Claude Tétreault informe l'Assemblée de l'état de la tâche d'automne 1999, tel que connu par le Syndicat en date d'aujourd'hui.

6. NÉGOCIATION ET ACTION - ÉTAT DE LA SITUATION

Marie-Germaine Guiomar présente l'état de la situation de la négociation à la table sectorielle en date du 25 septembre 1999.

Résolution 63.7

Il est proposé que l'on félicite le Bureau exécutif pour la qualité du document déposé à l'Assemblée relativement à la négociation de la table sectorielle.

Prop. : Chantal Daneau

App. : Alain Chevrette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. NÉGOCIATION ET ACTION - ÉTAT DE LA SITUATION (suite)

Résolution 63.8

Il est proposé que d'ici la consultation des membres du Front commun sur les moyens d'action à venir, toutes les composantes du Front commun s'engagent à ne pas entreprendre de négociations sur les clauses salariales tant que les clauses normatives n'auront pas fait l'objet d'un règlement à toutes les tables.

Prop. : Martin Riou

App. : Bruno Lemieux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 63.9

Il est proposé que l'on mandate le Bureau exécutif pour qu'il recommande à la FNEEQ de lancer une campagne de boycott des achats de billets de Loto-Québec.

Prop. : Denise Berthiaume

App. : Luc Gauthier

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution 63.10

Il est proposé que l'Assemblée générale mandate le Bureau exécutif pour demander que le moyen de pression suivant soit appliqué dans l'ensemble du réseau :

- que les professeurs-es ne transmettent plus les notes, ni aux étudiants-es, ni aux administrations des institutions d'enseignement.

Prop. : Manon Poulin

App. : Claudine Lemoine

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution 63.11

Il est proposé que l'Assemblée syndicale mandate le Bureau exécutif afin que le moyen de pression suivant soit appliqué dans l'ensemble du réseau :

6. NÉGOCIATION ET ACTION - ÉTAT DE LA SITUATION (suite)

Résolution 63.11 ...

- que les professeurs-es remplissent toutes leurs tâches prévues à la convention collective sans dépasser le nombre de 32 heures et demie par semaine.

Prop. : Bruno Lemieux

App. : Claudine Lemoine

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. DIVERS

7.1 Portes ouvertes :

Proposition :

Il est proposé que l'on boycotte les Portes ouvertes du 28 octobre 1999 et que le Bureau exécutif recommande cette action à la FNEEQ.

Prop. : Denise Berthiaume

App. : Rémy Bergeron

REJETÉE À LA MAJORITÉ

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Manon Poulin propose la levée de la réunion.

Denis Lamoureux, président

Jean Lacharité, secrétaire